



A R R E T E

Reçu à la Préfecture
le 21 JAN. 2026
Publié le 21 JAN. 2026
et/ou notifié le

**VOIRIE – PROJET DE FERMETURE A LA CIRCULATION PUBLIQUE DU CHEMIN
RURAL NUMERO 636 DE LA CREMADE - ANNULATION**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CASTRES (TARN),

Vu l'arrêté du 25 novembre 2025 relatif à la réalisation d'une enquête publique pour recueillir les avis sur le projet de fermeture à la circulation publique du chemin rural n°636 de la Crémade et à la désignation de Monsieur Daniel ASTRUC en tant que commissaire enquêteur,

Vu les observations orales du Commissaire enquêteur,

Considérant que les conditions légales relatives à la réalisation d'une enquête publique ne sont pas réunies,

A R R È T E

ARTICLE 1 – L'arrêté du 25 novembre 2025 est annulé.

ARTICLE 2 – Monsieur le Directeur général des services de la Ville de CASTRES et Monsieur le commissaire enquêteur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'état, publié sur le site de la Ville et affiché à l'Hôtel de Ville et sur le terrain.

Fait à Castres, le 21 JAN. 2026

